

SOMMAIRE

les amis de sainte foy et sa région

Gironde. — SAINTE-FOY-LA-GRANDE. — La Gendarmerie



ancienne gendarmerie de Sainte-Foy-La-Grande

CAHIER N° 67



Année **1995**

CAHIER N° **2**

SOMMAIRE DU CAHIER N° 2 DE 1995

- Michel VILLEMIANE* : le mot du président p 1 et 2
- Général Christian PRADIER* : Attaque de la Brigade de Gendarmerie de
Sainte-Foy-la-Grande le 7 décembre 1943
par des Waffen S. S. p 3
- Henri BESSON-AMBERT* : Esquisse de l'Administration
communale en 1826 p 17
- Henri BESSON-AMBERT* : Contribution à l'Histoire des pasteurs du désert
Jean JAY p 23
- Louis Antoine CHINIARD* : Historique de l'installation des cloches au
clocher de St Avit du Moiron p 29
- Jean VIRCOULON* : Nettoyage p 33
- Henri BESSON-AMBERT* : Errata - cahier N° 1 p 47
- Pierre LAMOTHE* : Répertoire. Deuxième partie p 11

**ATTAQUE DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE
SAINTE-FOY-LA-GRANDE**

le

7 DECEMBRE 1943

PAR DES WAFFEN S.S.

1943 - 1993

Décembre 1943 : Les gendarmes de SAINTE-FOY-LA-GRANDE ouvraient parmi les tout premiers dans la région, le martyrologe de la résistance.

Cinquante ans après, la page ne doit pas être tournée encore, pour ceux qui ont vécu ces moments et pour les jeunes générations.

Avant l'oubli, il a paru bon à un témoin au plus près des événements de répondre favorablement à la demande de membres du Comité de rédaction du bulletin des amis de Sainte Foy et sa région, en rédigeant un article à l'occasion du cinquantenaire de la libération.

Ainsi, grâce à des archives officielles de mon père, l'Adjudant Chef PRADIER, commandant la brigade à l'époque, et à des souvenirs personnels de ma famille, d'amis gendarmes, et d'amis civils, les lignes qui suivent se veulent au plus près de la réalité et de la vérité, souvent méconnues ou déformées avec le temps.

Je remercie de Comité de rédaction de sa délicate attention. Les familles et amis, tous ceux qui se souviennent en seront très touchés.

Général (CR) de gendarmerie

Christian PRADIER en retraite

à Pineuilh depuis 1985.

1) LES FAITS :

Le 7 décembre 1943, la brigade de SAINTE-FOY-LA-GRANDE a été l'objet d'une agression qui a coûté la vie à deux gendarmes, deux autres ont été blessés.

Les faits se sont déroulés dans les circonstances suivantes :

Vers 2H45, une automobile s'arrête devant la caserne de la brigade. Un instant après, on tire fortement la cloche du bâtiment et on frappe à la porte d'entrée. Le gendarme METAIS, planton, se penche à une des fenêtres de son logement au 1er étage et entend crier dans le noir : « Armée Allemande, ouvrez, descendez comme vous êtes ».

METAIS ouvre la porte et se trouve en présence de deux individus revêtus de tenues militaires allemandes et d'un civil.

Les appels sont pressants et réitérés.

Le personnel, réveillé ainsi les semaines précédentes à plusieurs reprises, commence à s'habiller. Les Allemands cherchaient alors à obtenir des renseignements sur des gens qu'ils voulaient arrêter.

Aux coups frappés contre la porte de son logement, l'Adjudant PRADIER ouvre à moitié en tenue et se trouve en présence d'un individu vêtu d'une tenue allemande qu'il reconnaît pour être un officier en garnison à CASTILLON la BATAILLE et qu'il avait déjà eu l'occasion de voir. Ce dernier lui dit d'appeler son personnel qui descend sans arme.

Le militaire, qui paraît être le chef, entre dans le petit bureau et demande que tout le personnel soit rassemblé. L'Adjudant PRADIER lui rétorque que seuls les 5 gradés et gendarmes de la caserne sont présents (1), les 5 autres, habitants en ville (2), sont en service de garde de la propriété de Philippe HENRIOT (ce qui est faux mais néanmoins marqué au cahier de service « au cas où... »).

Quelques questions sont posées concernant l'effectif, l'armement etc... Le militaire qui pose les questions, le plus petit, est dans le bureau, le plus grand et le civil dans l'entrée, dans le couloir.

Le « chef » demande à l'Adjudant PRADIER qui avait fait l'enquête sur l'affaire du décès de VERDIER. Il lui est répondu que c'était la gendarmerie et la police mobile de TOULOUSE et de LIMOGES, dont il ignorait où il se trouvaient en ce moment.

A la question « *est-ce que VERDIER faisait de la politique* » l'Adjudant lui répond qu'il savait seulement que VERDIER était délégué à la propagande du Maréchal. En bon français, l'individu continu à poser des questions « *VERDIER a été assassiné ainsi que sa femme et une autre personne, je suis venu pour cette affaire et vous interroger à ce sujet* ». Il lui a simplement répondu que l'autre personne est la belle soeur de VERDIER.

(1) La brigade est implantée sur la commune de PINEUILH, près du jardin public de SAINTE-FOY-LA-GRANDE.

(2) LEFEBVRE - MADEC - DUCROCQ - BAUMARD - BRANGE.

A ce moment, ce militaire sort du bureau pendant que le plus grand reste à l'entrée avec une mitraillette. Quelques secondes plus tard, il revient armé lui aussi d'une mitraillette. Dès son retour, brusquement il dit « *c'est assez joué la comédie, tous contre le mur, haut les mains* ». Les gendarmes se sont rapprochés de l'Adjudant dans le bureau très petit.

Aussitôt, « l'Allemand » vide un chargeur presque à bout portant, un complice lui passe son arme et il tire encore.

Tous les gradés et gendarmes tombent.

Croyant certainement avoir abattu tout le personnel, l'agresseur s'enfuit avec ses complices. Ils prennent place dans une automobile qui les attend dans la rue et démarre vers le centre de SAINTE-FOY-LA-GRANDE.

Les gendarmes abattus sont l'Adjudant PRADIER, le M.D.L. chef CASTETS, les gendarmes BARRAUD, METAIS et PELEUSE. Le bilan est le suivant :

- Gendarmes BARRAUD et METAIS, tués d'une multitude de balles de 9 mm
- Adjudant PRADIER et gendarme PELEUSE, blessés
- M.D.L. chef CASTETS, indemne.

Sur la porte de la brigade, un papier est collé « *en mémoire de VERDIER* ».

Ayant compris que les agresseurs étaient partis, les trois gendarmes valides se relèvent et essayent de donner l'alerte. L'Adjudant PRADIER constate que les fils du téléphone sont arrachés. Il rejoint son logement, saute par une fenêtre et franchit la clôture pour demander au Docteur LARTHOMAS, voisin et ami de la gendarmerie de venir examiner l'état des gendarmes BARRAUD et METAIS étendus sur le plancher.

L'Adjudant PRADIER utilise le téléphone du Docteur LARTHOMAS pour alerter les autorités de la gendarmerie et administratives en demandant du secours. Il est 3H 15.

Les rafales ont crépité fortement dans la caserne.

Les épouses et les enfants ont tout entendu, ont quitté leur logement et sont rentrés dans le bureau. Ils ont vu !

A signaler que quelques voisins courageux sont venus après le départ des allemands.

Au retour à la brigade, l'Adjudant constate le décès de deux de ses gendarmes et s'occupe des familles.

Le Commandant de section (aujourd'hui Compagnie) de LA REOLE se rend immédiatement sur les lieux avec un peloton de réserve motorisé n° 219, et arrivent à 4H 30.

Au début du jour, le Préfet de la Dordogne, le Sous Préfet de BERGERAC, les officiers de gendarmerie sont sur les lieux.

La caserne est gardée par 35 gendarmes, ce qui est dérisoire si les allemands reviennent

Dans la matinée, arrivent la Feld-gendarmerie de BERGERAC et celle d'AGEN, avec la police allemande.

Sur autorisation du Procureur de la République de LA REOLE, les corps de BARRAUD et METAIS sont transportés dans leur logement en présence de la Feld-gendarmerie. C'est la première fois qu'une brigade de gendarmerie est attaquée et il semble que les autorités allemandes aient vivement désapprouvé l'initiative des waffen S.S., les autorités de VICHY sont très « embarrassées ».

Les obsèques ont lieu le jeudi 9 décembre 1943. Une chapelle ardente a été organisée par la municipalité à la Mairie.

Extrait du bulletin trimestriel de la Direction de la gendarmerie à VICHY

« Les obsèques des gendarmes, victimes de l'odieux attentat de Ste-FOY-LA-GRANDE commis le 7 décembre, ont donné lieu à une manifestation grandiose de sympathie de la part des autorités et de la population toute entière. Spontanément, le Maire de Ste-FOY a pris à la charge de la commune tous les frais des obsèques et ouvert en faveur des victimes une collecte qui atteint à ce jour la somme de 172 851 F. Les obsèques furent imposantes ».

Les allocutions dont voici quelques extraits sont prononcées par :

Monsieur le Maire BERTIN-ROULLEAU

« Dans le dérèglement des esprits et les lourdes angoisses de l'heure présente, la mort s'abat avec la brutalité de la foudre, dans une sanglante orgie de fer et de feu, laissant après elle, pantelants cadavres, des veuves inconsolables et des malheureux orphelins..... les gendarmes sont morts, victimes du devoir. Ste-FOY est en deuil, ils faisaient partie de la famille foyenne et du canton. Toute la population, n'avait pour la brigade, qu'une affectueuse amitié ».

Monsieur le Préfet de PERIGUEUX

« Dernier hommage à ceux qui avaient gagné et mérité sans réserve notre estime et qui sont tombés en victimes innocentes de luttes fratricides, sous les coups d'individus indignes de porter notre nom de Français et qui ne sont que d'innombrables bandits..... Méprisant le danger, animés de la plus magnifique conscience professionnelle, ils poursuivent actuellement une tâche particulièrement pénible, trop surchargée de multiples consignes et d'innombrables missions, en lutte parfois à l'incompréhension du public, ils se donnent sans trêve ni relâche, accomplissant fidèlement et scrupuleusement leur besogne qui leur a été confiée et qui malheureusement les conduit parfois au sacrifice suprême ».

Monsieur le Lieutenant Colonel PIGNET,
Commandant la légion de gendarmerie de GUYENNE

« Comment, au lendemain du drame sanglant qui alourdit notre martyrologe, ne pas flétrir les mains criminelles qui ont frappé deux innocents et plongé dans le malheur leur estimable famille..... Devant ce cortège immense, cette manifestation si grandiose de sympathie qu'elle apparaît comme un deuil public..... Quant à vous,

mes petits, vous saurez plus tard les difficultés que peut avoir un homme à suivre, comme votre papa, simplement la ligne droite tracée par sa conscience ».

Monsieur le Général DUIN, Inspecteur de
Gendarmerie de TOULOUSE (déporté en Allemagne)

« Indignation à la pensée qu'un Français a pu, sous le couvert d'un uniforme étranger, assassiner lâchement des gendarmes confiants et sans défense.

Fidèles serviteurs de la loi, ils sont tombés sans peur et sans reproche ».

(voir in fine une citation du Général)

2) L'ENQUETE :

Des éléments de l'enquête, il ressort que :

* L'attaque de la brigade est en relation étroite avec l'attentat contre VERDIER, sa mort, celle de sa femme et sa belle soeur, quelques jours avant.

* C'est un groupe de waffen S.S. de CASTILLON/DORDOGNE, installé depuis peu à ARCACHON qui a procédé à l'attaque de la brigade, certains parlaient français, d'autres allemand.

L'Adjudant PRADIER a formellement reconnu le militaire habillé en allemand qui a tiré, faisant partie du groupe. Il a au cours d'une intervention pour soustraire des personnes arrêtées, eu l'occasion de s'entretenir avec ce militaire qu'il croit être sous lieutenant.

Il l'a également vu le jour où il est venu à la caserne de Ste-FOY pour demander des renseignements. Il le reconnaît à sa physionomie, à sa petite taille et sa voix zéaillante.

En rentrant dans le bureau, le soir de la tuerie, l'individu a dit à l'Adjudant PRADIER *« vous me reconnaissez pas ?, je suis celui qui est venu dimanche en civil et armé d'un pistolet »*. En effet, le 28 novembre, il était venu pour téléphoner à CASTILLON, ce qui lui avait été refusé.

Il a alors déclaré qu'il apprendrait le métier aux gendarmes et montrant son pistolet, il a ajouté *« s'il n'y a pas assez de celui-ci, il y a des mitraillettes! »*.

Il a également reconnu le 2ème allemand pour l'avoir vu à CASTILLON à l'hôtel des voyageurs où il était secrétaire.

L'individu en civil n'a pas été reconnu.

* Ce groupe, après de nombreuses libations dans la maison de VERDIER, arrive en voiture couleur claire devant la caserne.

Un individu reste au volant, faisant ronfler le moteur pour couvrir le bruit de l'intervention. Ensuite, la voiture est partie en direction de Ste-FOY centre.

* La voiture a fait plusieurs fois le trajet CASTILLON/Ste-FOY car elle a été repérée par le gardien de nuit de la barrière S.N.C.F. de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH (Monsieur René MARTIN) à 22H 15, 0H 10, 1H 55 à 2H 30 vers Ste-FOY et à 2H 55 en direction de CASTILLON. C'est la seule voiture passée cette nuit là

Le gardien du pont suspendu reliant Ste-FOY à PORT Ste-FOY (Monsieur Jean VIGEANT) a fait les mêmes constatations. Il a reconnu la voiture comme étant celle qui avait transporté à plusieurs reprises des personnes arrêtées.
Les barrières du pont devaient être fermées de 21H à 6H.

Le 3 décembre à 22H 30, une voiture occupée par des allemands s'est arrêtée. Le conducteur qui parlait normalement français a ordonné de ne plus refermer les barrières, ajoutant qu'autrement il se chargerait de les faire ouvrir.

Les jours suivants les barrières sont restées ouvertes par les gardiens successifs.

* Les gradés et gendarmes, partis enquêter à CASTILLON, ont « sous couvert de l'anonymat » appris que l'unité incriminée appelée waffen S.S., avait ses bureaux à l'hôtel des voyageurs et avait quitté CASTILLON fin novembre pour une direction inconnue.

Des témoins ont confirmé la présence de français dont un mesurant 1,64 m environ, blond, parlant français en zézaillant s'appelant RONZIER. Ceci correspondant exactement aux déclarations de l'Adjudant PRADIER et du Maréchal Chef CASTETS.

* La police de sûreté de LIMOGES et celle de TOULOUSE sont désormais chargées de l'enquête.

* Les autorités avisées par le premier procès verbal de la gendarmerie n°1837 du 7 décembre 1943, clos à LA REOLE le 10 décembre étaient :

- Monsieur le Procureur de la République à LA REOLE
- Monsieur le Chef du Gouvernement (Direction de la gendarmerie à VICHY)
- Monsieur le Préfet Régional à LIMOGES
- Monsieur le Préfet Départemental à PERIGUEUX
- Monsieur le Général Inspecteur de la 7ème-Région et Commandant la région de gendarmerie de TOULOUSE
- Monsieur le Colonel Commandant la légion de gendarmerie de GUYENNE à MONTAUBAN
- Monsieur le Sous-Préfet à BERGERAC
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef Régional du service de police de sûreté à TOULOUSE

Ceci prouve que l'affaire n'a pas été « étouffée », malgré la situation du moment. C'est également confirmé par le rapport n° 109/4 du 8 décembre 1943 de la section de gendarmerie de LA REOLE, qui ne cache rien des faits et dont voici un extrait :

« D'après les renseignements possédés, VERDIER était désigné par la population comme ayant fait procéder à de nombreuses arrestations dans le canton de Ste-FOY par les troupes d'occupation..... ce qui paraît indiquer que l'acte criminel contre la gendarmerie de Ste-FOY est la conséquence de l'assassinat de VERDIER »

3) LES RAISONS

GENERALES:

Le personnel de la brigade de Ste-FOY était très favorable à la résistance, malgré les pressions des directives de VICHY et l'attitude de certains individus locaux acquis à la collaboration ou au moins à la politique du moment.

Il fallait « jouer serré » et éviter les pièges.

A son arrivée au commandement de la brigade à Pâques 1943, l'Adjudant PRADIER n'a eu aucun mal à s'intégrer à l'équipe et a prendre en main « l'activité occulte ».

Venant de la brigade d'AUROS (33), il avait une solide expérience du rôle de la gendarmerie dans la résistance et avait fait ses preuves dans les domaines du renseignement, de l'accueil d'agents de liaisons, de l'évasion d'aviateurs alliés, de camouflage de résistants, etc...

D'emblée, son personnel lui fait confiance.

Les contacts avec les patriotes sont vite établis, les individus dangereux ou douteux repérés.

Les résistants sont avisés lorsque les gendarmes connaissent le danger, de nombreux jeunes voués au S T O sont cachés, même loin de Ste-FOY (1)

La nuit, ils avisent de chez un voisin ou sautent par une fenêtre sur un vélo, pendant que les allemands « patientent ». Mais ils sont de moins en moins dupes.

PARTICULIERES :

En fait deux personnages dangereux, subodorant l'attitude de la gendarmerie « sortent du lot »;

D'abord Philippe HENRIOT qui possédant un château à proximité de Ste-FOY, a vite compris la position de la brigade mais ne s'est pratiquement pas immiscé dans son travail parce que très pris par ses fonctions à PARIS.

Certainement il a confié les problèmes locaux à VERDIER.

Ensuite et surtout le nommé VERDIER Roger, habitant une propriété à RIOCAUD et ayant des fonctions assez mal définies de « délégué d'arrondissement à la propagande de VICHY » (membre influant du P.P.F. de DORIOT).

Dès son arrivée, l'Adjudant PRADIER se trouve en lutte avec VERDIER qui savait qu'il n'épouserait pas ses sentiments pro-nazis, et qu'il faisait la guerre aux trafiquants notoires qui n'étaient autres que ses adjoints.

Il se présentait de temps en temps à la brigade en « maître absolu » menaçant le Commandant de brigade qui avec son personnel « ne traquait que les collaborateurs, soutenait les résistants et les communistes, protégeait la belle-soeur du Général LECLERC de HAUTECLOQUE qui aurait donné des soirées pour fêter les victoires du Général, ne se livrait à aucune recherche de réfractaires, mais aidait à les aviser et à les cacher etc... »

Il fallait donc faire semblant d'agir dans la ligne des directives gouvernementales, tout en prévenant les intéressés du danger, et ne pas rompre les relations pour « sentir le vent » et ainsi sauvegarder les intérêts de tous.

La situation était très inconfortable pour la gendarmerie qui agissait sur le fil du rasoir.

(1) Je préfère ne citer aucun nom ne les connaissant pas tous. Les intéressés se souviendront

A partir de septembre 1943, la situation se dégrade avec l'arrivée d'une formation de Waffen S.S à CASTILLON LA BATAILLE.

VERDIER fait aussitôt connaissance, entretient des relations suivies, se rend fréquemment à CASTILLON et les allemands viennent souvent chez lui où ils se livraient « à des séances scandaleuse ».

A partir de ce moment là, la terreur règne sur la région et sur les indications de VERDIER, les arrestations commencent.

Il déclare un jour à l'Adjudant PRADIER que devant la carence des gendarmes, il se voit obliger de faire opérer les Waffen S.S.

De nombreuses arrestations ont lieu :

- M. et Mme DUMORA, instituteurs à EYNESSE
- M. BARRAT, imprimeur à Ste FOY
- Les capitaines PERROT et CHAPUZET
- M. BORDERIE, forgeron à RIOCAUD
- Les frères VILLEMIANE
- et beaucoup d'autres.....

VERDIER tend des guet-apens de nuit à l'Adjudant PRADIER, simulant une attaque.

Fin novembre, VERDIER déclare publiquement « *La brigade de gendarmerie de Ste FOY est gaulliste à 100%, et il faut qu'ils soient tous nettoyés* ».

Le Commandant de brigade tient au courant les autorités de l'activité de VERDIER. Tous les services administratifs de PERIGUEUX, de BERGERAC ainsi que la police furent d'accord pour que VERDIER fut mis dans l'impossibilité de nuire plus longtemps.

Suite à une visite de l'Adjudant PRADIER à P. HENRIOT, le Préfet de la DORDOGNE prenait un arrêté d'internement contre VERDIER, mais celui-ci s'y refusa catégoriquement.

Le 1er décembre 1943, vers 23H, alors que VERDIER rentrait chez lui en voiture, il est attaqué à la mitrailleuse (19 impacts) mais est seulement blessé à un bras. Il est transporté à l'hôpital de Ste-FOY.

La brigade commence l'enquête, les renseignements sont vagues bien sûr, il n'y a pas eu de témoin, et pour cause.....

P. HENRIOT qui se trouve dans sa propriété d'EYNESSE intervient aussitôt auprès de la brigade pour s'informer des dispositions prises et pour la découverte des agresseurs !!!

L'enquête n'aboutit pas.

Deux soirs plus tard, d'autres inconnus (ou les mêmes), revêtus pour deux d'entre eux d'une partie d'uniforme de gendarme, pénètrent dans l'hôpital après avoir cisailé la clôture.

Ils se font ouvrir la porte du pavillon où se trouve VERDIER avec sa femme et une de ses belles-soeurs, pénètrent dans la chambre où les trois occupants sont abattus.

La brigade reprend l'enquête, trouve le passage dans la clôture et un témoin qui déclare qu'il promenait son chien lorsqu'il a été amené par un groupe armé et relâché sur la route de BERGERAC. C'est un milicien de Ste-FOY, le groupe l'ignorait, il a eu de la chance.

Les waffen S.S. qui avaient quitté CASTILLON peu avant ces événements à l'issue de leurs opérations d'arrestations, de tortures, d'assassinats, pour s'installer près d'ARCACHON sont rapidement avisés des faits et du décès de leurs amis.

Leur chef, le lieutenant S.S. Helmuth DEMETRIO viendra à RIOCAUD, aux obsèques de VERDIER.

L'enquête « piétine ».

Quelques nuits plus tard, c'est l'attaque de la brigade par les mêmes Waffen S.S.

4) LES SUITES :

Pour le personnel de la brigade :

Le 13 décembre au soir, au cours d'un interrogatoire mené par un officier de la police allemande de BORDEAUX, ce dernier annonce à l'Adjudant PRADIER qu'il va être arrêté et transféré au Fort du Hâ.

Profitant d'une pause, l'Adjudant prend la fuite. Après s'être réfugié dans un maquis près de VERGT, grâce à ses amis gendarmes de BERGERAC, il rejoindra sa famille chez des parents et reviendra à la brigade courant janvier 1944.

Tous seront courageusement hébergés pendant près de deux mois chez Monsieur MARBOUTY, maire de PINEUILH qui a pris un grand risque avec les siens; qu'il leur soit rendu hommage.

L'Adjudant PRADIER a été muté vers Pâques 1944 à BRIVE.

Au cours du déménagement dans un camion de l'entreprise FLAYAC, il a été arrêté, désarmé, séparé de sa famille et des conducteurs du camion, à ROUFFIGNAC (24) au milieu des ruines qui finissaient de se consumer et de centaines d'allemands. Relâché après de longues heures, grâce à un lieutenant Géorgien qui parlait français (passé plus tard au maquis), il a rejoint son nouveau poste enfin, en prenant au passage à TERRASSON, un jeune sur le point d'être arrêté par les allemands, habitant près de la gendarmerie à BRIVE, nous ne l'avons jamais revu !

Le passage de l'Adjudant PRADIER à Ste-FOY n'aura donc duré qu'un an. En 1946, il a été muté comme Adjudant Chef à TONNEINS (47) où il est décédé en 1949.

Les familles des tués se sont réfugiées chez leurs parents en CHARENTE-MARITIME et DEUX-SEVRES.

Certains gendarmes ont été mutés par la suite, d'autres ont participé à la libération de Ste-FOY.

A l'heure actuelle, seuls deux gendarmes sont encore en vie. Le Maréchal des Logis Chef CASTETS et le gendarme LEFEBVRE (en retraite à NERAC).

Pour les Waffen S.S.:

L'enquête judiciaire a été reprise (plus facilement) à la libération. L'Adjudant PRADIER a été autorisé à visiter tous les camps de prisonniers du Sud-Ouest pour découvrir les assassins et les autres membres du groupe dont il connaissait les noms grâce à de nouveaux témoignages :

- RONZIER (Jacky - Jacques), 20 ans, né à PARIS (le petit)
- COGREL (Fernand) se disant LAROCHE, 26 ans (le grand)
- ROGLIN, se disant BOMPART, 23 ans
- MOUTON, 21 ans
- PLANCHE (Pierre) de MERIGNAC, 20 ans
- BOSSY (Yves), 19 ans né à MONTAUBAN
- DELAYE, 25 ans, PARIS
- VANNIER, 28 ans, PARIS
- DURA, 21 ans, ANDERNOS
- LEBRUN, DUPUY, MENESTIER, COUNOUIHON, etc.....
- DE VAIR (Pierre), capitaine américain, naturalisé français (lieutenant principal de DARNAN) souvent à CASTILLON.

Grâce au gendarme LEFEBVRE, devenu ensuite greffier au tribunal militaire de BORDEAUX, les derniers renseignements sont les suivants :

- RONZIER et COGREL furent exécutés par les allemands début 1944, à PONT-ST-ESPRIT dans le but vraisemblablement d'accréditer la thèse reprise plus tard par le Lieutenant DEMETRIO d'une action ponctuelle, effectuée sans ordre et de leur propre initiative, ce qui paraît curieux de la part de simples soldats.

- MOUTON qui, resté à l'extérieur de la brigade pour prévenir toute intervention extérieure, arrêté à la libération, fut condamné à mort par une cour de justice de PARIS et fusillé.

- BOSSY Yves, le chauffeur resté au volant, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour de justice de BORDEAUX.

- DEMETRIO, lieutenant S.S., arrêté en 1949 en Allemagne, transféré à BORDEAUX a comparu devant le tribunal militaire et s'est toujours défendu d'avoir commandé l'opération. Il fut condamné à une peine de travaux forcés en 1950. Il était avant guerre, professeur de musique !!.

NOTA : Le 21 novembre 1991, la 19ème promotion d'élèves gendarmes de l'école des sous-officiers de gendarmerie du MANS a pris comme nom de baptême celui du gendarme BARRAUD dont le petit fils, Philippe GIRARD est dans ses rangs.

L'élève gendarme président de promo a renouvelé « le serment d'attachement aux hautes valeurs morales que leur parrain, ainsi que tant d'autres, dans le passé, ont respectés fidèlement durant toute leur carrière, allant jusqu'à donner leur vie pour la Patrie »;

Voici un peu longuement, mais sans détail superflu, narré un témoignage supplémentaire de la petite mais riche histoire de la région foyenne.

Citation du Général DUIN :

Ils furent de ceux dont le Général AMBERT, Baron d'empire au siècle dernier, magnifiait en ces termes l'obscur combat de chaque jour :

« A tous riches et pauvres, jeunes et vieux, humbles et puissants, le gendarme donne sa vie et vous passez à côté de lui, insouciant et distrait, trop heureux, pauvre soldat, si quelques sourires ou quelques quolibets ne te rappellent pas douloureusement combien les foules ignorent la grandeur, la sainteté du sacrifice éternel

J'ai vu le gendarme secourir le criminel avec le dévouement de la soeur de charité, je l'ai vu soutenir le condamné comme le prêtre de la dernière heure, je l'ai vu, après les luttes, soigner les blessures comme le médecin, je l'ai vu sous la charme, calmer les haines comme le confesseur, je l'ai vu présider aux fêtes du village comme le patriarche du hameau, je l'ai vu concilier les différends comme le juge de paix, je l'ai vu combattre comme le guerrier, je l'ai vu souffrir en silence comme la religieuse, je l'ai vu mourir comme le martyr.

Jamais une plainte ne s'est échappée de ses lèvres, vous dormiez, il veillait; vous vous réjouissiez dans les fêtes et lui debout à l'angle obscur, protégeait votre vie. Il a l'oeil sur votre maison,; sur votre champ, sur votre or, sur votre repos. Lui qui ne possède ni maison, ni champ, ni or, ni repos.

Il n'est rien pour vous et vous êtes tout pour lui »

A titre documentaire :

- 12 000 officiers et gendarmes ont participé directement à la résistance et à ses combats.
- 338 officiers et gendarmes ont été fusillés.
- 830 officiers et gendarmes ont été déportés.

Le Général de GAULLE rend justice « en remettant ces braves gens à leur service normal ».

Cinq militaires de la gendarmerie sont compagnons de la Libération

Sont enfin décernés :

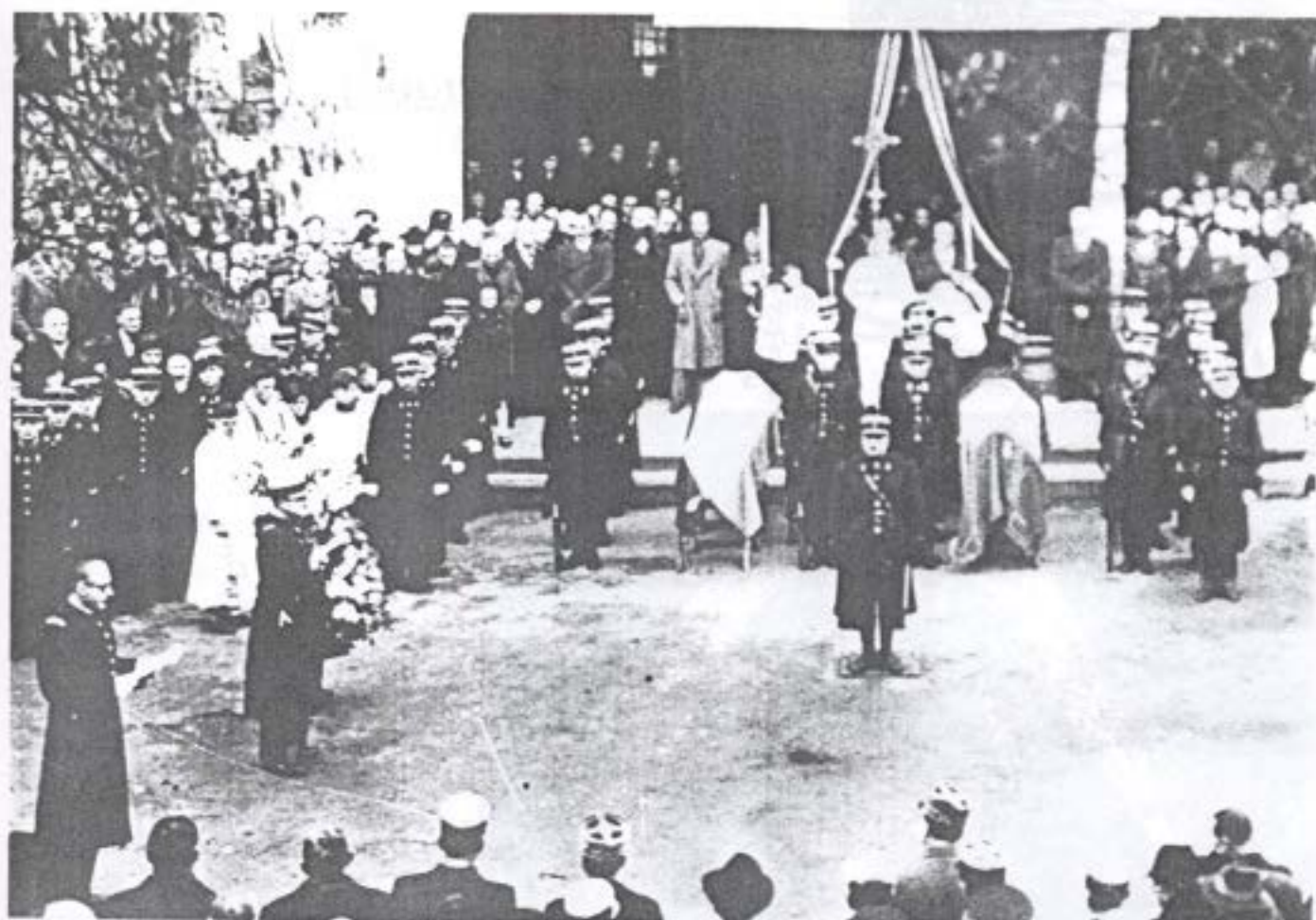
- 351 légions d'honneur
- 1 060 médailles militaires
- 360 médailles de la résistance
- 4 852 citations

Jugement de Maurice SCHUMANN, compagnon de la libération :

« L'immense majorité des gendarmes de France ont justifié le rôle que leur vocation propre leur assignait : celui d'un corps d'élite de l'armée Française, fier aujourd'hui d'avoir pendant les années terribles, accroché un peu de gloire à la hampe de son drapeau ».



L' Adjudant Chef Maurice PRADIER
Commandant la brigade de gendarmerie
de Sainte-Foy-la-Grande, lors de l'attaque
par les WAFEN S S. le 7 décembre 1943

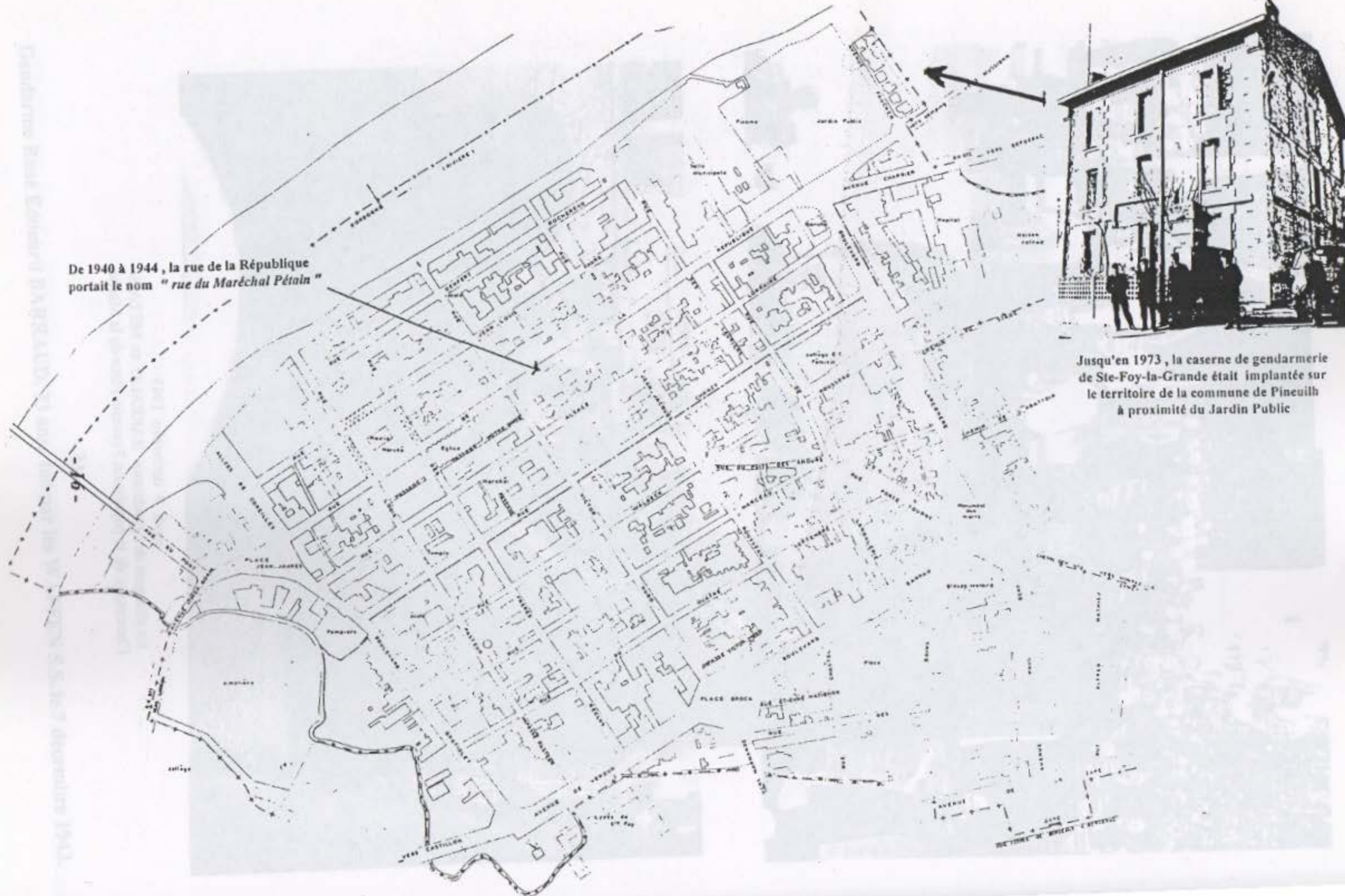


jeudi 9 décembre 1943
les obsèques des gendarmes BARRAUD et METAIS
l'hommage de la population Foyenne Place de la Mairie

De 1940 à 1944, la rue de la République portait le nom "rue du Maréchal Pétain"



Jusqu'en 1973, la caserne de gendarmerie de Ste-Foy-la-Grande était implantée sur le territoire de la commune de Pineuilh à proximité du Jardin Public



ESQUISSE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE EN 1826

Le premier semestre de cette année a été jalonné successivement par 2 votes, l'un national pour l'élection présidentielle, l'autre local pour le renouvellement des conseils municipaux. Comment se présentait la situation il y a 170 ans.

Depuis la chute de l'Empire, la royauté avait été rétablie en la personne de Louis XVIII qui avait octroyé la Charte Constitutionnelle. Le Roi, Charles X, successeur du précédent décédé en 1824, était inviolable, et détenait la totalité du pouvoir exécutif. Il n'y avait donc pas de choix des sujets pour désigner le Chef de l'Etat. L'action politique était profondément influencée par les Ultras (royalistes), bénéficiaires des faveurs du pouvoir, mais aussi par la « Constitution », antilibérale, issue de milieux catholiques très déterminés.



1 - Charles X
par H. Vernet.

Au niveau local, la cellule de base restait la commune, instituée par la Révolution, sur la base territoriale des paroisses de l'Ancien Régime. L'Administration était confiée au Maire et à un ou deux adjoints, tous désignés par le Préfet, et soumis au renouvellement quinquennal; ces personnages étaient assistés de conseillers municipaux. Le Maire, au début de son mandat, devait prêter serment devant son conseil, suivant une formule déterminée par une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 3 juin 1816: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume »

A partir de cinq correspondances du Sous-Préfet de Libourne, responsable de l'établissement du Tableau de renouvellement quinquennal des maires et adjoints de son arrondissement (1), il est possible d'apprécier les préoccupations des représentants départementaux du pouvoir royal, et certains aspects des choix réalisés localement.

I - Lettre confidentielle du Sous-Préfet (signe La Salle) au Préfet de la Gironde, du 30 décembre 1825.

Il adresse le tableau de renouvellement pour 1826 (2).

« J'ai exactement suivi vos instructions surtout en ce qui concerne ceux de ces fonctionnaires que leur position sociale, leur fortune, la considération dont ils jouissent personnellement ou par leurs familles ont placé au dessus de l'ordre commun.

« Vous trouverez ci-joint des lettres de quelques maires qui ayant oui parler du renouvellement quinquennal m'ont adressé leur démission.....

« Vous y trouverez également celles du Maire et de l'adjoint de Gensac bien motivées. Je vous prie de faire quelque attention à la note que j'ai écrite en marge de l'article qui concerne cette commune. Il existait autrefois deux adjoints dans cette commune, les principaux habitans (sic) les réclament avec instance aujourd'hui et je partage entièrement leur avis. Il y a dans cette petite ville beaucoup de gens de métier, de compagnons qui exigent une surveillance des plus actives.

« M. Durège de Beaulieu, Maire des Lèves conserve ses fonctions. Ce n'est pas, ainsi que vous le croyez celui qui est membre du Conseil Général, ils sont seulement parens (sic).

«

« Mr de Tauzia a pris condamnation d'après l'observation que je lui ai faite sur sa position de Militaire en disponibilité. Il devait m'apporter lui-même sa démission mais il l'a sans doute oublié. J'ai scu (sic) par M. de Brianson son gendre que M. de Tauzia désirait être remplacé par son fils, mais celui-ci, jeune encore, a un caractère trop léger pour remplir des fonctions qui exigent une prudence particulière dans une commune où il existe des cultes différents.

«

« J'avais également omis de vous proposer le changement de M. Lachau, Maire de Juillac. Je le crois nécessaire d'après les renseignements puisés dans de bonnes sources. Il paraît que ce fonctionnaire s'est aliéné l'esprit des habitants de sa commune, et qu'il y est aussi peu considéré que M. Lapouyade de Latourbeille que je vous propose pour son successeur est estimé et respecté. Celui-ci est gendre de M. de Tauzia.

«

2 - Lettre du Sous-Préfet au Préfet du 3 janvier 1826.

«

« Je joins également sous ce pli la démission de M. Durège, fils de celui qui est membre du Conseil Général et qui l'avait remplacé dans la mairie de Pessac. Quelque estimable et capable que soit le titulaire actuel, néanmoins il habite si peu dans sa commune que son père a également quittée (sic), qu'il est impossible de compter sur la moindre exactitude de sa part en matière d'administration, surtout ayant un adjoint très faible. En conséquence et quelque regret que j'éprouve de voir des hommes bien nés ne pas vouloir s'occuper du bien de leurs communes, je pense que la démission de M. Durège doit être acceptée.

« Si vous partagez cet avis, il me semblerait alors à propos de nommer Mr Depuch de Monbreton (Charles Emmanuel) Maire de Pessac, commune dans laquelle il fait sa résidence habituelle et qui est très voisine de celle de Gensac dont je vous ai d'abord proposé de lui confier l'administration, ne m'attendant pas du tout à la démission de M. Durège qui ne m'est parvenue que par le courrier d'hier. Au moyen de cet arrangement vous laisseriez subsister Mr Martel, aîné, Pierre dans la Mairie de Gensac, qu'il continuerait d'administrer malgré qu'il ait donné sa démission. Mr Sudre, Père, serait son adjoint, ainsi qu'il est porté dans l'état de renouvellement, et dans le cas où vous jugeriez comme moi qu'un second adjoint est nécessaire à Gensac, je vous prie de nommer Mr Dubois, Ramon, âgé de 48 ans, propriétaire, marié, ayant deux enfants, et jouissant de deux mille francs de rente.

«

« Le changement du maire de Coubeyrac, canton de Pujols, est indispensable, ainsi que celui de son adjoint. Les renseignements confidentiels que je viens de recevoir à l'instant me prouvent qu'ils sont sous tous les rapports indignes des fonctions qu'ils exercent.

« En conséquence je vous prie de faire opérer sur l'état qui est déjà dans vos bureaux non seulement les changements (sic) ci-dessus, mais encore ces derniers, et ainsi de faire porter à la place du Sr Urbain, Pierre, Maire de Coubeyrac, Mr de Montvert () (3) propriétaire, âgé de 40 ans, célibataire, 3.000 fs de rente, et en remplacement de l'adjoint, Dumas, Jean, le Sr Morin Pierre, propriétaire cultivateur, âgé de 44 ans, marié, 1 enfant, 1500 fs de revenus.

«

3 - Lettre confidentielle du Sous-Préfet au Préfet du 15 janvier 1826.

« Monsieur le Préfet

« Par votre lettre du 10 de ce mois qui ne m'est parvenue que le 14 (4), vous m'invitez à vous faire connaître les motifs qui m'ont porté à vous proposer le remplacement de M. de Tauzia, Maire actuel de la commune de Flaujagues.

« Ces motifs j'ai eu l'honneur de vous les soumettre, soit par ma lettre du 5 novembre dernier, soit dans la note qui y était jointe et qui contenait l'état des Maires et adjoints que je jugeais par des raisons motivées, devoir être remplacés à l'époque de renouvellement quinquennal.

« Je m'exprimais ainsi à cette époque sur M. de Tauzia: ce fonctionnaire me paraît devoir être remplacé

1° parce que possédant de grandes propriétés hors de cet arrondissement il résulte de ses fréquentes absences que les affaires administratives de sa commune sont interminables,

2° qu'en opposition depuis plusieurs années avec le curé de sa commune, vicillard respectable, relativement à son logement et malgré que les commissaires - envoyés à diverses reprises sur les lieux, ayant donné toujours et conjointement avec Mgr l'archevêque, raison aux justes réclamations de cet ecclésiastique cette obstination a produit le plus mauvais effet dans la commune de Flaujagues;

3° et enfin, parce qu'en sa qualité de Militaire M. de Tauzia est encore en disponibilité et rentre par ce seul fait dans la catégorie des incompatibilités signalées par S. Ex le Ministre de l'Intérieur.

« Dans votre lettre du 9 novembre (4), je trouve l'article ci-après qui répond parfaitement aux observations qui précèdent: « l'instruction du Ministre du 18 octobre dernier s'opposant formellement à ce que les fonctions municipales soient confiées à des Militaires en activité ou en disponibilité, vous devez prier Mr de Tauzia d'opter, et dans le cas où il renoncerait à la carrière administrative, le consulter pour la désignation de son successeur, sauf à suivre d'autres errements si ceux qu'il présente ne conviennent pas ».

« Je suivis vos instructions en écrivant à M. de Tauzia, mais j'évitais de lui demander de me désigner son successeur, assuré que j'étais qu'il me présenterait son fils, qu'à part ses bonnes qualités et ses bons principes politiques, je ne jugeais pas propre à administrer une commune qui exige par suite de la disposition des esprits et de la diversité des opinions religieuses, un Maire d'un âge mur et expérimenté. Mr de Tauzia en m'annonçant la réception de ma lettre éluda la demande que je lui avais faite de sa démission, mais m'assura qu'il me verrait à cet égard. Vous pouvez vérifier ce fait car j'ai joint sa lettre à celle que j'eus l'honneur de vous écrire le 30 décembre et qui accompagnait l'état de renouvellement des Maires. Je n'ai pas vu Mr de Tauzia qui cependant a passé ici en se rendant près de vous. Peut-être est-il piqué contre moi, mais ce serait à tort; car enfin j'ai des devoirs à remplir comme fonctionnaire, et ceux-ci ne peuvent pas toujours s'allier avec les désirs d'hommes d'ailleurs très recommandables et pour lesquels je professe moi-même des sentimens (sic) d'estime et de considération.

« Mr de Tauzia a deux de ses gendres Maires, ils exercent avec zèle ses (sic) fonctions, mais ils sont Protestants, et je ne sais s'il serait très à propos de confier l'administration de plusieurs communes dans un petit rayon, à des personnes de cette Religion au moment où je remarque un esprit très prononcé de prosélytisme parmi leurs Ministres dont le nombre s'accroît chaque jour, et qui profitent de la pénurie des Prêtres catholiques pour entraîner dans leurs temples de pauvres paysans ignorants et qui sont nés dans le sein de notre Eglise. Je sais que ces fonctionnaires n'ont pas grande foi dans leurs Ministres, mais je n'ignore pas non plus qu'ils sont souvent forcés, par cette espèce de confraternité à laquelle on n'a pas toujours le courage de résister, de faire pencher la balance de leur justice en faveur de leurs coreligionnaires. Mr de Tauzia peut avoir son domicile politique à Flaujagues, mais il habite hors de cette commune et dans le Département de la Dordogne; et si des gens respectables ne m'ont pas trompé les habitants de Flaujagues désirent son remplacement.

« Maintenant, Monsieur le Préfet, je laisse à votre sagesse à décider si ce fonctionnaire doit être conservé ou remplacé, mais je vous prie de croire que dans cette circonstance comme dans tout (sic) autre de ce genre, je n'ai en vue que le bien de la chose, d'autre guide que mon devoir.

4 - Lettre du Sous-Préfet au Préfet du 24 janvier 1826.

« Dans ma lettre du 2 de ce mois j'eus l'honneur de vous proposer d'opérer un changement dans mon travail relatif au renouvellement des Maires et adjoints, en ce qui concerne les communes de Pessac et Gensac. Aujourd'hui je viens vous demander... de vouloir bien laisser subsister mon travail tel qu'il était primitivement, c'est à dire de nommer à la Mairie de Gensac Mr de Puch de Monbreton. En voici le motif. On a su dans cette commune que Mr de Puch se décidait à accepter la Mairie de Pessac de préférence à celle de Gensac. Les notables de cette petite ville et même la grande majorité des habitans (sic) en ont hautement témoigné leurs regrets, et ont exprimé en même tems (sic) le dépit qu'ils éprouvaient de voir le Maire actuel maintenu dans ses fonctions: l'adjoint proposé, Mr Sudre, a déclaré qu'il n'accepterait pas cette place si M. de Puch n'était pas le chef de sa commune, en un mot on a fait des démarches auprès de ce dernier pour le déterminer à revenir sur sa demande de Pessac, et à accepter la Mairie de Gensac. M. de Puch m'a écrit à cet effet, m'a invité à vous prier, si telle était votre intention, de le nommer à Gensac ainsi que j'avais eu l'honneur de vous le proposer. Que quant à la Mairie de Pessac, qui est une très petite commune, il se chargerait également de son administration, si vous n'y voyez pas d'inconvénient (5). Qu'il avait à cet égard toutes les facilités possibles, son habitation étant située près de l'une et l'autre commune et leurs habitants lui étant également connus.

« Je m'empresse en conséquence de vous faire part de cette demande que je crois devoir appuyer auprès de vous dans l'intérêt de l'administration. Il importe de voir à la tête des Mairies des propriétaires marquants dans la Société et jouissant de l'estime et de la considération publique. M. de Puch de Monbreton est parfaitement dans ce cas-là, tant parmi les catholiques, que parmi les protestants, à Gensac comme à Pessac. M. Durège fils ayant donné sa démission de Maire de cette dernière commune, je me verrai dans l'impossibilité de vous proposer un autre candidat que Mr de Puch, à moins que ce ne soit un paysan qui saura tout au plus signer, mais qui ne pourra nullement correspondre et faire le plus simple rapport. Il existe d'ailleurs dans cette commune un abus qu'il est instant de faire disparaître: tous les membres du conseil municipal, Mr de Puch excepté, sont protestants tandis qu'il devrait y avoir au moins partage, aussi s'agit-il de faire voter quelques fonds pour des réparations urgentes à l'Eglise, le Conseil s'y refuse obstinément, de telle sorte que les membres qui le composent semblent désirer sa destruction totale. Ceci n'est pas une supposition mais bien une chose qui se vérifie dans la commune dont il s'agit.

« Je conclus de cet état de choses, que s'il vous est possible, Monsieur le Préfet, de nommer Mr de Puch de Monbreton à la fois Maire de Gensac et de Pessac il en résultera de grands avantages pour l'une et l'autre de ces communes qui sont limitrophes, qui ont des intérêts communs et journaliers, pour la réparation de leurs chemins qui sont les mêmes à peu de choses près. Au reste si comme je le crains, cette double nomination est impossible, je vous prie de suspendre jusqu'à plus ample informé celle du Maire de Pessac, et toujours de faire choix pour la Mairie de Gensac de M. Puch de Monbreton.

«

5 - Lettre du Sous Préfet au Préfet du 9 mars 1826.

Il réclame la Commission pour les responsables de l'administration de la commune de Sainte Foy; par lettre du 14 mars le Préfet les confirme dans leurs fonctions. Ce sont :

- Bouny père (Pierre), Maire; probablement le même, Maire, le 16 avril 1816 sans indication du prénom.

- Raymond de Claud (Jean), 1er Adjoint; probablement le même, adjoint, le 16 avril 1816, cité Raymond.

- Larégnère fils (Léon), 2ème adjoint; est-ce lui qui figurait au rang des conseillers municipaux de 4 mars 1816 sous le nom de Larégnère, et qui signait Jouhanneau Larégnère.

Cette ébauche est trop élémentaire pour réussir à vraiment cerner la réalité locale en 1826 (il manque des documents essentiels), mais elle permet de réaliser tout le poids de l'Administration royale, à cette époque, dans le choix des gestionnaires locaux. Depuis la Démocratie a fait des progrès!....

(1) Dr 3 M 476. Arch. Dép. de la Gironde. L'orthographe et les éléments soulignés dans les pièces citées sont respectés.

(2) Ne figure pas au dossier, alors que celui-ci contient de multiples tableaux relatifs à d'autres arrondissements de la Gironde.

(3) Parenthèse réservée au prénom, non indiqué.

(4) Cette lettre ne figure pas au dossier.

(5) Une forme de fusion dans la gestion communale avant la lettre. Quoique présentant un certain archaïsme, avec ses 36.000 communes, la France reste encore attachée à cette formule de gestion de proximité; jusqu'à présent aucune structure idéale n'a été dégagée pour tenir compte des évolutions dans la répartition de la population sur le territoire. Du reste, sommes-nous disposés à la fin de cet émiettement, qui est une de nos spécificités, par rapport aux pays voisins?

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES PASTEURS DU DESERT

QUI ONT EXERCE UN MINISTERE

DANS LA VALLEE DE LA DORDOGNE.

JEAN JAY

Deux documents, à notre connaissance, ont traité de cet enfant du Pays Foyen: d'abord « **Note sur l'Histoire de l'Eglise Réformée du Fleix** » par le Pasteur Jean DEGOUGE, en 1985; ensuite, « **Hommage à nos concitoyens, députés aux Assemblées Révolutionnaires** » par les Archives Municipales de Sainte-Foy, en juillet 1989.

La présente note n'a donc pour but que de compléter les études qui précèdent.

Fils aîné du couple Pierre JAY jeune - Elisabeth VILLATE, dont l'union avait été bénie après la publication régulière des bans, en l'Eglise Catholique de Sainte Foy en Agenais, le 22 janvier 1743 (1), il naquit le 30 décembre de la même année. Son baptême eut lieu le lendemain, toujours en l'Eglise Catholique, en présence de son père; les parrain et marraine furent Jean DUBERNAT, marchand, et Marthe CHIGNON (1).

Des convictions religieuses de la famille.

Au vu des actes essentiels (mariage, baptêmes) rien n'indique que la pratique religieuse catholique de la famille de cet enfant ne soit que superficielle.

La fonction notariale du grand-père et de l'oncle paternel est une charge qui ne peut être confiée qu'à ceux qui professent la religion catholique. Le père est présent aux baptêmes de ses enfants; les parrains et marraines apparaissent comme de proches parents. Toutefois ces apparences ne sont pas déterminantes (2).

A défaut de connaître le culte pratiqué par les familles des aïeux paternels et maternels, à la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes, ou bien de savoir si ces familles étaient qualifiées « N.C. » par les autorités (Nouveaux Catholiques ou Nouveaux Convertis), certains indices portent à penser qu'il s'agissait de « catholiques à la royale ».

A peine un an après la naissance de ce fils aîné, Pierre JAY jeune figure parmi les personnages considérés par les autorités locales comme les plus engagés dans l'organisation de l'Assemblée du Désert au Fauga (3): « ... le nommé JAY natif de Castillon, marié ici avec la fille d'un marchand de plancher, a assisté à cette Assemblée, et a fourni les matériaux pour faire des sièges et des amphithéâtres », ce qui lui valut l'exil, par ordre du Roi, à Saint Léonard en Limousin, pendant plusieurs mois (4).

Ensuite la sépulture ecclésiastique est refusée à l'occasion du décès du même Pierre JAY; les formalités engagées devant le juge BELLET sont mentionnées dans le registre réservé à la déclaration des décès de non catholiques (5).

Enfin, mais plus tard, les mariages des frère et soeur de Jean JAY furent bénis par des pasteurs, et leur descendance fut aussi baptisée par de pasteurs.

La préparation au Ministère.

Porté, nous dit-on, d'abord vers l'étude de la médecine, Jean JAY apparaît ensuite s'être orienté rapidement vers des études théologiques.

A une époque où la formation des pasteurs exerçant en France était réalisée au Séminaire de Lausanne, alors même que la Suisse, hors Genève peut-être, était un refuge assez sûr pour ne pas camoufler sa véritable identité, aucune mention de cet étudiant n'apparaît sur les différentes listes publiées de ceux qui ont fréquenté cet établissement. Aucune trace non plus dans le Livre du recteur de l'Académie de Genève (6). Il reste, donc, à déterminer où étudia et où fut consacré notre personnage.

Pasteur à La Rochelle.

Il a à peine 22 ans (7) lorsqu'il succède au Pasteur Joseph PICARD en qualité de « Ministre du Saint Evangile, Pasteur de l'Eglise Réformée » à La Rochelle, où il apparaît, le 3 juin 1766, à l'occasion d'un baptême? Son dernier acte enregistré est daté du 9 juillet 1768, le Pasteur PEIROT lui succède aussitôt (8).

Noter que la signature est « Jean JAY » et n'est jamais accompagnée de la mention « Sainte Croix » appellation qui doit être utilisée dans le milieu familial, selon une pratique qui semble répandue d'y surnommer chaque membre.

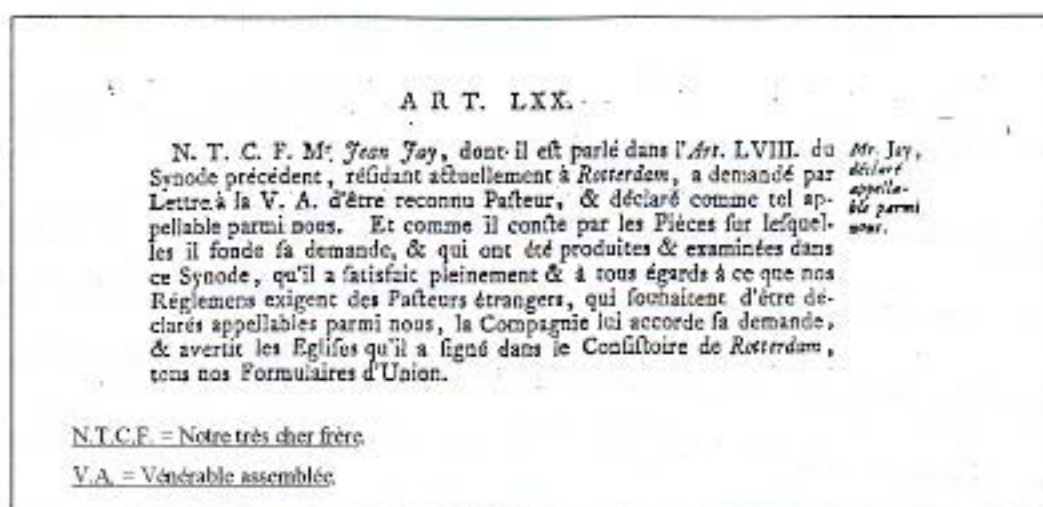
Séjour en Hollande.

Il se retire en Hollande. Cité dans le compte rendu d'une Assemblée de l'Eglise Wallonne du 15 janvier 1769 on apprend qu'il réside à Rotterdam, probablement sous le toit de Pierre JOUHANNEAU-LAREGNERE époux de Marguerite VIROULEAU (9).

Les pasteurs rendent compte de l'examen des « pièces de Monsieur JAY, Pasteur, tant celles de sa réception au Saint Ministère, que celles de sa vocation et de sa démission obtenue des pasteurs à La Rochelle »,... ils les ont « trouvées en très bon ordre et des plus satisfaisantes » (9).

Lors du Synode des Eglises Wallonnes à Flessingue, en mai 1769, il est fait mention de la signature à Rotterdam par « Mr Jean JAY ci-devant Pasteur de La Rochelle » de la Discipline et de la confession de Foi des dites Eglises.

En septembre de la même année, le Synode de Maestricht l'admet au rang de la Compagnie des pasteurs, tandis qu'au Synode de Breda, en mai 1770, l'Eglise de Rotterdam



Compte rendu
du Synode de
Maestricht.

lui rend bon témoignage par rapport à la doctrine et aux moeurs (10).

En août 1770, appelé par l'Eglise de Flessingue pour s'engager à la Bourse des Veuves, il est confirmé à ce poste en septembre par le Synode de Naerden, et installé, le 11 novembre, par le Pasteur MAZEL, pasteur du lieu. Au Synode de Ziericksee de juin 1771, il est précisé qu'il a bien déclaré qu'il s'en tiendrait constamment aux Règlements de la dite Bourse (10).

En juin 1773, il notifie au Synode d'Harlem qu'il a obtenu sa démission de l'Eglise de Flessingue. Les témoignages les plus avantageux lui sont rendus, mais les raisons de ce retrait ne sont pas précisées. Il se retire du sein de l'Eglise Wallonne, avec « les vœux les plus ardents en sa faveur ».

Retour en France.

Ce retour est présumé ; il ne paraît exercer aucun ministère, et les comptes rendus des synodes de l'époque apparaissent muets à son sujet. Il doit toutefois résider dans la région.

Le 7 septembre 1775, il figure (sa qualité de « pasteur » est bien précisée) parmi les témoins du mariage de Jean PAUVERT et de Thérèse MESTRE, béni par le Pasteur MARCHE (11). Le 10 février 1776, il est aussi témoin d'un baptême à Ste Foy, par le Pasteur ALARD, et cité « Jean JAY aîné..... habitant de Ste Foy ».

Ministre en pays foyen.

Du 3 juillet 1785 au 24 mai 1790, les registres conservés à la Mairie de Ste Foy (12)

L'An Mil sept - Cent quatre - vingt ^{sept} et le vingt
premier du mois de Janvier, a été baptisé Etienne né d'him, fils
légitime de Mathieu Martinneau et de Marie Baritand, habit. de la
par. d'Apelle: présenté au pt Baptême par Etienne Martinneau
et Marie George habit. de la par. de Pineuilh. Témoins: Pierre
Rloy et Augustin Marrot, habit. de la ville de Ste Foy.
Marrot = Rloy et Jay Pasteur.

Extrait du registre du Pasteur JAY

portent trace des actes qu'il a accomplis, au rang desquels :

- le 17 juillet 1785, il bénit « en l'Assemblée Publique de l'Eglise Réformée d'Eynesse le mariage » de son frère Pierre JAY Delile avec Elisabeth DUPUY « du lieu de Marté, paroisse d'Eynesse » ;
- le 18 janvier 1787, le mariage de sa soeur Jeanne Elisabeth avec Pierre Coste LOREILHE.
- le 6 avril 1788, à l'occasion du baptême, par le Pasteur MARCHE, de sa nièce Jeanne JAY, dont il est le parrain, il est cité « pasteur de la dite ville » (Ste Foy).
- Enfin, le 19 janvier 1790, il bénit l'union du fils de ses hôtes (présumés) à Rotterdam, François Simon JOUHANNEAU LAREGNERE (habitant de Pineuilh) avec Suzanne JOUHANNEAU LAREGNERE (habitante de Loubès).

Dans cette période où la reconnaissance civile des protestants est en bonne voie (malgré les attermoiements du Parlement de Bordeaux), il est l'auteur d'un mémoire sur la meilleure manière d'entendre et exécuter l'Edit de 1787 (13).

La période révolutionnaire

Jouissant de la notoriété et d'autorité morale on peut penser (14) qu'il fut l'un des 3 représentants du Tiers Etat pour la paroisse de Pineuilh à l'Assemblée des 3 ordres de la Sénéchaussée de Libourne du 11 mars 1789.

Il est nommé, en tous cas, dès 1791, administrateur de Département de la Gironde, et élu, le 3 septembre, député à la Législative, 10ème sur 12 ; il est désigné comme suppléant au Comité de marine.

Réélu un an plus tard, le voici député à la Convention, siégeant à la Montagne.

Il reconnut le Roi « coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat », s'opposa à la ratification par le peuple du jugement contre le monarque, vota la mort de ce dernier, et refusa qu'il soit sursis à cette condamnation.

Il fut « Commissaire pour la levée des scellés sur les maisons ci-devant royales » et parmi les envoyés dans les sections de Paris.

Favorable à MARAT, attaqué par les Girondins, il fut opposé à la Commission de 12 membres que ceux-ci persistèrent à vouloir instituer pour surveiller le Tribunal révolutionnaire (15), ce qui provoqua leur perte, rendant les Montagnards maîtres de la Convention. Ce fut la Terreur.....

Il serait intéressant de connaître les sentiments profonds du personnage pendant cette période ô combien catholique. Représentant comme GARREAU, d'une bourgeoisie locale à dominante protestante, engagé dans le soutien aux tendances les plus excessives qui se manifestèrent en pleine incertitude sur l'avenir du nouveau régime, renonça-t-il, par exemple, officiellement à ses convictions pastorales (16), à l'exemple de ses voisins saintongeais, tandis que son collègue le Pasteur MARCHE -fait assez exceptionnel- continuait à prêcher ?

Cautionna-t-il les exécutions des ministres du culte protestant, également députés, mais qui plus proches des Girondins, plus modérés sûrement (ce qui les rendit «suspects»), furent conduits à l'échafaud, tels les pasteurs RABAUT-SAINT ETIENNE et ALBA LASOURCE.

Quelle fut son influence au sein du Club des Jacobins, son comportement comme Secrétaire de la Convention, ou comme membre du Comité de Sûreté Générale ?

Quoique non compromis dans la phase la plus sanguinaire de cette période, son attitude -tout comme celle de ses coreligionnaires députés qui survécurent à ces événements- est un sujet peu abordé. Il n'y eut pas, c'est sûr, uniformité de comportement.

La tourmente à peine apaisée, le recensement de Sainte Foy, en l'an IV, révèle qu'il demeurait Grand' Rue avec sa mère et la famille de son frère Pierre, négociant (17).

Il ne paraît plus, ensuite, chargé de responsabilités publiques.

Retour au Ministère.

Quand exerça-t-il à nouveau en qualité de Pasteur ? La période n'est pas déterminée.

Une chose est sûre, il apparaît officiellement comme tel, après la promulgation des articles organiques du 18 germinal an X (avril 1802), en effet, le 3 novembre 1804, par lettre au Consistoire du Fleix et de La Nougarède, il accepte vocation pour ces deux églises auxquelles il se consacra jusqu'à sa mort en 1807 (18).

Renvois.

(1) GG 10 A.M. Ste Foy.

(2) Différents cas de chefs de famille (notaires, avocats,...) volontairement placés dans cette situation ambiguë ont été enregistrés en Périgord, Agenais, Bordelais, Saintonge. Les convictions profondes étaient révélées seulement à l'occasion des décès, ou à la lecture des testaments : refus de sacrements à l'article de la mort ; « mort subite » ; formule testamentaire ne faisant aucune mention à la Sainte Eglise Catholique et Romaine, comportant des termes tels que ceux-ci : « à l'égard de ma sépulture, prières et oraisons que je désire être faites pour le salut de mon âme, je déclare laisser le tout à la discrétion de mon (mes) héritier (s) qui sait (savent) mes intentions la dessus... ».

(3) AN TT 454, pièce 260.

(4) AN TT 454, pièce 264.

(5) GG 70 AM Ste Foy.

(6) Le «dictionnaire des Parlementaires Français» qui précise que Jean JAY fit ses études théologiques à Genève apparaît être erroné sur ce point ; deux personnes qualifiées consultées le pensent aussi. En revanche, un neveu de ce pasteur, Jean JAY dit « Laussac », fils de Pierre JAY Delile, qui fut lui-même pasteur à Royan et dans le Pays foyen, fit des études de théologie à Genève, après la chute du 1er Empire.

(7) Au début de la reconstitution du corps pastoral du Désert la règle était de ne consacrer au ministère que ceux qui avaient atteint l'âge de 25 ans ; cette règle apparaît donc avoir été assouplie ensuite.

(8) Mi R 108 et 109 AD Chte-Mme.

(9) Archives communales de Rotterdam. Toutefois il n'apparaît pas dans la liste des membres de l'Eglise de Rotterdam ; sa résidence chez le couple Jouhanneau-Virouleau est incertaine.

(10) Commission de l'Histoire des Eglises et de la Bibliothèque Wallonne à Amsterdam. Actes synodaux des Eglises Wallonnes des Pays-Bas.

(11) GG 57 AM Ste Foy.

(12) GG 66 AM Ste Foy.

(13) Carré d'Art de Nîmes. Archives du Consistoire de Nîmes.

(14) Le prénom ne figure pas. Les 2 autres représentants sont « MEYMAC, autre MEYMAC ».

(15) Archives parlementaires de 1787 à 1860. 1ère série (1787 à 1799).

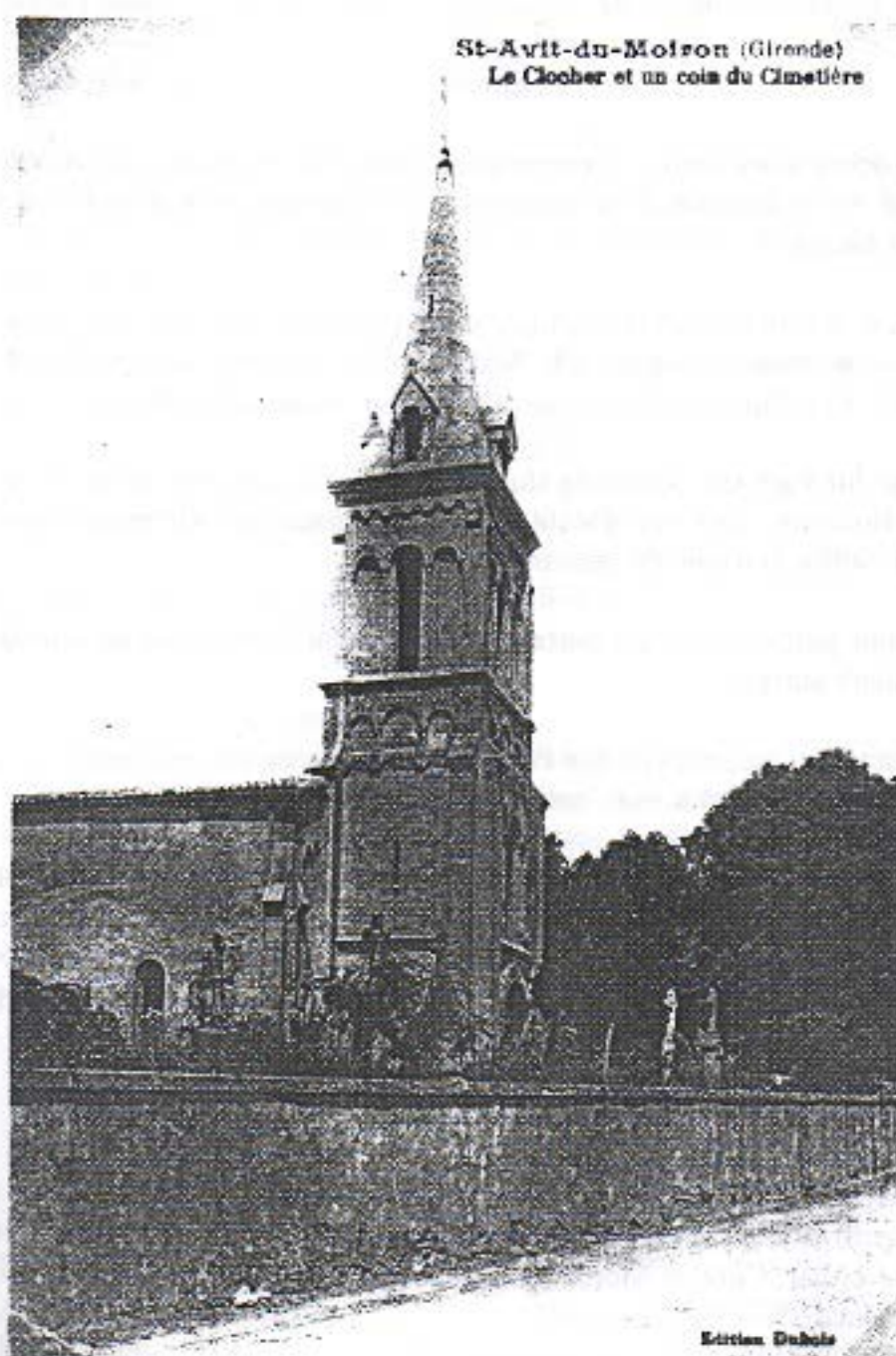
(16) Le Pasteur JULIEN de Toulouse, abdiqua publiquement en pleine séance de la Convention ; Jean JAY et d'autres pasteurs députés comme celui-là ne le firent point à cette occasion.

(17) AM Ste Foy.

(18) Document cité dans la liste de documents sur le Protestantisme présentés à la vente le 17 octobre 1993 à l'Hôtel des Ventes de Bergerac.

Historique de l'installation des cloches au clocher
de St Avit du Moiron et

Procès verbal de leur bénédiction.



- 1931 -

(1) « Les restaurations importantes de l'Eglise furent à peine exécutées que l'on s'occupa de donner de l'âme à son clocher tout neuf.

Il ne parlait que par un petit timbre de 120 kgs environ. Toutefois l'on tenait à conserver cette cloche que l'on avait sauvé du marteau révolutionnaire avec des précautions infinies. Le son du « MI » qu'elle tient devrait servir de règle, sinon de base à tout autre timbre plus fort s'harmonisant avec elle.

Une liste de souscriptions fut ouverte et présentée par le Curé et le Maire ou l'Adjoint protestans à toutes les familles de la paroisse. Dans le but d'obtenir une cloche plus forte et une horloge, Son Eminence le Cardinal et Mr le Préfet de la Gironde l'avaient honorée de leur chiffre.

Les catholiques promirent ensemble la somme de	2 104 frs
et les protestans la somme de	366 frs

ensemble	2 470 frs

Deux cloches alors, devant s'accorder parfaitement avec la petite furent commandées à M. VAUTHIER de ST Emilion, l'une donnant le « DO » dièse et l'autre le « LA » naturel pour former l'accord parfait.

L'honneur d'être parrain et marraine de la plus grosse devait naturellement revenir aux plus généreux souscripteurs laïques. Mr Adolphe de Langalerie accepta l'office de parrain et Mme Constance Vve Aquart celui de marraine, et lui donna son nom.

La 2ème fut baptisée Germaine du nom de la marraine Germaine Dutheil et eut pour parrain Léon Boutetie dont les parents ainsi que ceux de Germaine avaient élevé leur souscription au chiffre convenu de cent francs.

L'ancienne petite cloche qui porte la date de 1688 fut décorée du nom de Marie pour la distinguer des deux autres.

Le Sr Limard, charpentier à Ste Foy avait été chargé par le fondeur de confectionner le beffroi. Le Sr Lescure serrurier avait entrepris toutes les ferrures.

Le 22 juin 1869, fête de St Paulin, ces cloches arrivent ; le beffroi les attend au clocher. Suspendues provisoirement à l'entrée de l'Eglise, elles reçoivent leur bénédiction au baptême préalable par la main de Mr Rabion Archiprêtre, Curé de Ste Foy, désigné à cet effet par l'Archevêché, avec le pieux concours de MM les vénérables Curés des environs :

- Mr Viaud, Curé de Pineuilh,
- Mr Miramont, Curé de St André et Appelles,
- Mr Lacombe, Curé de St Aulaye,
- Mr Lacoste, Curé du Fleix,
- Mr Agriffoul (?), Curé de St Pierre d'Eyraud,
- Mr Duverdier, Curé de Monfaucon,
- Mr Laplace, Curé de Gardonne,
- Mr Valetou, Curé de Razac, ainsi que Mr le Curé du lieu.

De Marmande le R. P. Delporte, Missionnaire par excellence de St Avit était accouru pour prêcher dans cette circonstance comme il le sait faire toujours.

Dans la soirée du même jour les trois cloches furent mises à la place qui les attendait et lancèrent à la contrée étonnée leur premier carillon.

Pour en venir au paiement, les souscriptions des catholiques seuls furent recueillies, car celles des protestans n'atteignaient même pas le chiffre proportionnel à leurs impôts pour l'établissement d'une horloge dont le devis dressé par Mr Lauredeau de Bordeaux s'élevait à la somme de 848 frs.

La fabrique tiendra en réserve la part des catholiques proportionnelle à leurs impôts dans cette nouvelle dépense d'intérêt tout à fait commun

c'est à dire le quart, soit : 212 frs

et leurs voisins M M les protestans ont été mis en demeure de fournir les trois autres quarts de cette dépense, avec l'engagement pris par la commune qu'ils dirigent seuls, de voter tous les ans comme dépense obligatoire au budget communal la somme de 40 frs au sacristain pour le montage et l'entretien de l'horloge.

Pour arriver aux trois quarts de 848 frs, ils n'auraient à ajouter à leurs souscriptions promises que la somme de 270 frs car :

	366	+	270	font
	ensemble :		636	frs
puis le quart des catholiques s'élevant à	=		212	frs

bien qu'ils n'y soient pas tenus,	848 frs

attendu qu'ils fournissent seuls le timbre de l'horloge.

M M les protestans ont reculé jusqu'ici.

Mais les catholiques préfèrent se passer d'horloge plutôt que de recevoir d'une main 366 frs (montant des souscriptions protestantes pour les deux objets, des cloches et de l'horloge) et de se voir obligés de donner de l'autre près du double pour l'établissement de ce meuble d'intérêt public.

M M les protestans n'auront ainsi rien à voir sur les cloches, puisque pas un centime de leurs souscriptions ne leur a été demandé, ni perçu. Si l'horloge faisant défaut à la commune ce ne sera pas en tous cas la faute de leurs voisins catholiques plus généreux.

Principaux souscripteurs des cloches

1° Son Eminence le Cardinal Donnet	500 frs
2° Mme Constance Vve Aquart	500 frs
3° Mr Lapeyre Auguste Curé de Brannes	300 frs
4° Mr Adolphe de Laangalerie	200 frs
5° Mr le Curé de St Avit	200 frs
6° Mr Laveau, oncle de Germaine et Mr Boutetie, père le Leon, ensemble	140 frs
7° Mr le Préfet, Comte de Bouville	50 frs

	1 890 frs
Total des autres petites souscriptions des catholiques de la paroisse ... ensemble	580 frs
	=====
Total =	2 470 frs

Prix rond des cloches

1 ^o de Constance	1 600 frs
2 ^o de Germaine.....	800 frs
Pris du beffroi avec les réparations à la petite Marie.....	350 frs
	<hr/>
Total des dépenses	2 750 frs
Déficit = 280 frs.	

Lequel déficit de Deux cent quatre vingts francs sera comblé par la Providence comme ceux concernant les travaux de l'Eglise, et le solde final sera fait à Mr Vauthier vers la St Jean 1870.

Pour attestation et
confirmation L. A. CHINIARD »

Archives communiquées par Monsieur Christian CHAUGIER, provenant de la paroisse de St Avit du Moiron, actuellement déposées au Presbytère de Sainte Foy la Grande.

(1) L'orthographe est celle du texte original.

2 ^o de Constance	1600
3 ^o de Germaine	800
4 ^o de la petite Marie	350
5 ^o de la paroisse	1150
6 ^o de la paroisse	50
7 ^o de la paroisse	1890
8 ^o de la paroisse	380
9 ^o de la paroisse	2470
10 ^o de la paroisse	1600
11 ^o de la paroisse	800
12 ^o de la paroisse	350
Total des dépenses	2750
Déficit	280

Lequel déficit de deux cent quatre vingt francs sera comblé par la Providence comme ceux concernant les travaux de l'Eglise, et le solde final sera fait à Mr Vauthier vers St Jean 1870.

Pour attestation et confirmation L. A. CHINIARD

Le Couvent des Filles de la Foi de Sainte Foy:

page 15, 2ème alinéa, 4ème ligne, il faut lire :

«... il n'y avait ni décence, ni sûreté... ».

Rappelons que cet établissement recevait des jeunes filles et des dames. Quant à la sûreté, les nouvelles catholiques, fréquemment pensionnaires contre leur gré, devaient être très surveillées pour prévenir toute fugue; des témoignages apportent la preuve que les mesures de sûreté n'étaient pas superflues dans ces établissements, en raison d'évasions bénéficiant, la plupart du temps, de concours extérieurs.

oooooooooooooooo

Assemblée du Fauga

page 31, dernier alinéa, il faut lire :

- Il y avait une « chaire » construite spécialement en vue de cette assemblée « dressée sur le bord de la rivière »

- Le gendre « d'un marchand de plancher ... a fourni les matériaux pour faire des sièges et des amphithéâtres »

page 33, 2ème alinéa, 7ème ligne, il faut lire :

« ... du Sieur Célérier de Vagues ».

page 35, 3ème alinéa, 10ème ligne, il lire :

... qu'il parlait sincèrement ».

page 40, 1ère ligne, il faut lire :

« ... des autorités ».

page 41 et suivantes, chaque mention « Mis d'Argenson » équivaut à «(René-Louis de Voyer) Marquis d'Argenson » (1694-1757), Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de 1744 à 1747.

page 42, dernier alinéa, 3ème ligne, il faut lire :

« ... Religionnaires... »

La rédaction de cette note a été rendue possible par le dépouillement d'un dossier de la série TT des Archives Nationales.



Gendarme Maurice Gaston Louis METAIS, 37 ans, tué par les WAFFEN S.S. le 7 décembre 1943.



Gendarme René Edouard BARRAUD, 33 ans, tué par les WAFFEN S.S. le 7 décembre 1943.